

RAPPORT DE JURY DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE DNL OCCITAN

Session 2024

Objectif et cadre réglementaire :

La certification complémentaire « DNL » concerne l'apprentissage des langues vivantes dans les disciplines dites non linguistiques à l'école, au collège et au lycée. Dans le second degré, elle s'adresse tout particulièrement aux enseignants susceptibles d'intervenir en section de langue régionale, sur postes spécifiques (SPEA) ou dans tout autre projet visant un enseignement intégré de l'occitan à divers champs disciplinaires (D.N.L hors section de langue régionale).

La certification complémentaire vient soutenir la mise en œuvre de l'article [Article D312-16-1](#) du code de l'éducation qui indique : « *Dans le respect des dispositions de l'article L. 121-3, les enseignements des disciplines autres que linguistiques peuvent être dispensés en partie dans une langue vivante étrangère ou régionale, conformément aux horaires et aux programmes en vigueur dans les classes considérées.* »

Pour se préparer à l'examen :

Il est indispensable de se référer aux différents **textes réglementaires** pour connaître les conditions de passation, le format de l'épreuve et les modalités d'attribution. La page académique « Certification complémentaire » donne tous les renseignements nécessaires à cet effet : <https://www.ac-toulouse.fr/examen-de-la-certification-complementaire-123068>

Il est tout aussi essentiel de connaître les **orientations pédagogiques et le contexte d'enseignement des langues vivantes régionales**, de l'occitan en particulier. Voici quelques références conseillées :

- La circulaire du 14 décembre 2021 « Langues et cultures régionales. Cadre applicable et promotion de leur enseignement »
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo47/MENE2136384C.htm>
- Les programmes d'enseignement des langues vivantes, consultables grâce à ce lien :
<https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/pdPAFok4aH9kXBZ>
- Le guide pour l'éveil à la diversité linguistique en maternelle qui vient de paraître et qui, bien que concernant le 1^{er} degré, donne des perspectives interlangues et interculturelles intéressantes: <https://eduscol.education.fr/document/50921/download>
- Notes académiques pour l'enseignement de l'occitan (novembre 2023) : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/langues-vivantes/notes-academiques-pour-lenseignement-de-loccitan>

En ce qui concerne l'**enseignement intégré d'une langue vivante à une discipline**, on consultera avec profit :

- « Le guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée », tout à fait transposable à l'enseignement en langue vivante régionale :
<https://eduscol.education.fr/366/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee>
- Le professeur de discipline non linguistique, statut, fonctions, pratiques pédagogiques (sous la coordination de Jean Duvergé, ADEB, 2011) http://www.adeb-asso.org/wp-content/uploads/2014/02/ADEB_brochure_DNL_12_2011.pdf

Nous conseillons aussi aux futurs candidats de se référer au CECRL (cadre européen commun de référence pour les langues) et plus précisément de consulter le volume complémentaire qui présente depuis 2018 de nouveaux descripteurs : <https://rm.coe.int/cecr-volume-complementaire-avec-de-nouveaux-descripteurs/16807875d5>

Les ressources pédagogiques produites par le Centre d'Animation Pédagogique en Occitan (CAP'ÒC-Canopé) comptent un certain nombre d'ouvrages disciplinaires en occitan où le lexique spécifique est utilisé en contexte (mathématiques, géographie, arts, sciences, ...). La consultation de ces ouvrages, dont certains sont accessibles en ligne, peut permettre de se familiariser avec le lexique et la formulation de consignes en occitan.

<https://www.capoc.fr/>

La dimension culturelle occitane de la discipline dite non linguistique choisie doit faire l'objet de connaissances et de réflexions sur la manière de l'intégrer aux pratiques de classes. On peut citer par exemple le manuscrit de Pamiers ou le *Compendion de l'Abaco* en Mathématiques, les chansons politiques en occitan de la période révolutionnaire en Histoire, les traités médiévaux de médecine ou les proverbes relatifs à la faune et à la flore en Sciences de la Vie et de la Terre, les sports et jeux traditionnels occitans (*ajustas, tambornet, quilhas*, ...) en Education Physique et Sportive, etc.

Le jury renvoie aussi les candidats vers le site académique des langues vivantes (<https://pedagogie.ac-toulouse.fr/langues-vivantes/occitan>) et vers le site de l'Office public de la langue occitane, organisme dont l'Education nationale est partenaire (<https://www.ofici-occitan.eu/fr/vous-souhaitez-enseigner-loccitan/ressources/>).

L'épreuve de certification :

L'épreuve est constituée de deux parties complémentaires : l'élaboration d'un rapport soumis à la lecture du jury et une épreuve orale de 30 minutes maximum.

Le rapport :

Le rapport fourni par le candidat n'est pas évalué mais le jury insiste sur le fait que son élaboration constitue une étape importante dans la préparation du candidat à cette épreuve. Les candidats doivent garder à l'esprit l'importance du contenu sans négliger la mise en forme et la rigueur nécessaire à cet exercice de rédaction. À la fois précis et concis, le rapport est un écrit professionnel qui doit privilégier la présentation d'un parcours et d'une réflexion personnelle en évitant les poncifs sur l'enseignement en langue vivante. Il convient de mettre en évidence en les illustrant et en les commentant les étapes du parcours personnel et professionnel qui ont conduit à s'inscrire à la certification. Le mûrissement du projet et la réflexion menée par le candidat sont des éléments à valoriser. Ceux qui ont déjà eu l'opportunité de participer à des projets linguistiques ou ont expérimenté un enseignement de leur discipline en occitan, même de façon modeste, peuvent aussi proposer une analyse de pratique. Les documents qu'ils auront élaborés ou utilisés pourront être joints en annexe et serviront éventuellement d'appui à l'échange avec le jury. Le rapport peut être écrit en français, en occitan ou en alternant les deux langues.

L'exposé oral :

Nous rappelons que l'épreuve orale de trente minutes maximum débute par un **exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum qui s'effectue, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue vivante dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.**

Le texte réglementaire précise que :

« L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel ».

Lors de cette étape, le jury attend du candidat qu'il puisse faire preuve d'aisance et de fluidité dans son propos. Il conviendra d'apporter un soin tout particulier à cette phase de présentation en organisant son propos à partir d'un plan. L'écueil consisterait à répéter ce qui a déjà été consigné dans le rapport, lequel a déjà été lu par les membres du jury. On attend ainsi du candidat qu'il mette en perspective les éléments saillants de cet écrit et qu'il saisisse l'occasion qui lui est donnée de montrer à la fois sa motivation et l'état de sa réflexion sur le croisement des disciplines.

Rappelons également que même si des notes succinctes sont autorisées pendant l'exposé, elles doivent servir d'appui à la prise de parole. Elles ne sauraient en aucun cas se substituer à l'interaction, comme évoqué plus haut. La récitation d'un texte préalablement appris par cœur est également à proscrire.

Pour rappel, les supports visuels ne sont pas autorisés, mais peuvent toutefois être annexés au rapport fourni.

L'entretien :

Concernant l'entretien, le texte indique que : « *L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum, dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'élaboration et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur. Le jury tient compte du niveau d'enseignement (primaire ou secondaire) dans lequel le candidat a vocation à intervenir* » (BO n°7 du 12 février 2004).

L'échange avec le jury permettra donc dans un second temps d'évaluer les capacités et compétences du candidat à interagir en langue cible et à répondre aux questions du jury. Il permettra de mesurer l'aptitude du candidat à concevoir un projet pédagogique grâce à une bonne connaissance des contenus d'enseignement et des programmes dans les deux disciplines, linguistique et non linguistique.

Le candidat devra aussi montrer une réflexion approfondie sur le cadre institutionnel et les enjeux de l'enseignement de la DNL dans le second degré ainsi que sur la plus-value de cet enseignement pour les élèves. Un projet pédagogique réfléchi témoignera d'une réelle motivation des candidats à l'obtention de la certification complémentaire et sera particulièrement apprécié lors des échanges avec le jury.

De même, le candidat pourra faire état d'une collaboration mise en œuvre ou à venir avec les professeurs de langues vivantes tant au niveau de l'enseignement qu'à celui de l'évaluation. Les établissements constituent en effet les premiers lieux d'autoformation. Les candidats sont encouragés à aller observer des cours de D.N.L et des séances de langues vivantes, tant pour y observer les gestes professionnels du professeur (*comment bâtir une séquence en langues, comment créer des situations d'apprentissage, comment mettre les élèves en situation de communication, comment alterner les langues en DNL, etc.*) que pour y acquérir des connaissances linguistiques. Bien que non-spécialistes, les professeurs représentent un modèle linguistique pour les élèves auxquels ils s'adresseront après leur certification.

La composition du jury :

Pour chacune des disciplines non linguistiques, le jury est composé de deux membres : un professeur ou inspecteur de la langue concernée, et un professeur de la spécialité du candidat reconnu pour ses compétences en langue et sa connaissance de l'enseignement en D.N.L.

Les compétences attendues : (BO du 28 octobre 2004)

L'exposé et l'entretien permettent au jury d'apprécier de façon précise :

- **la maîtrise de la langue occitane** (l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite, la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée, la maîtrise du langage de la classe) ;
- **la connaissance du cadre institutionnel des sections linguistiques** (les principaux textes réglementaires relatifs à l'enseignement bilingue ou renforcé) ;
- **la maîtrise de la bi-culturalité** (savoir expliquer les différences de concepts, mobiliser une approche contrastive des langues et cultures, ...) ;
- **la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue occitane**, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue cible, de l'appui adéquat sur la langue française, des critères d'évaluation, des difficultés particulières d'apprentissage à anticiper, du choix des thèmes et supports, etc.;

- la capacité à concevoir un projet en lien avec l'environnement des élèves (lieux de pratique, réseau associatif, milieu familial, musées, entreprises ou organismes spécialisés,...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.

Bilan de la session 2024 :

| Discipline | Inscrits | Présents | Admis |
|---------------------|----------|----------|-------|
| Mathématiques | 2 | 2 | 2 |
| Histoire-Géographie | 2 | 2 | 2 |
| SVT | 1 | 1 | 0 |
| Total | 5 | 5 | 4 |

Le jury note une progression des inscriptions pour cette deuxième année d'ouverture de l'examen de certification complémentaire DNL en occitan dans l'académie de Toulouse.

Le jury a apprécié la diversité des activités ou des projets présentés par les candidats. L'intégration régulière de l'occitan dans le cadre de leur enseignement, aussi modeste soit-elle, a largement contribué à leur réflexion sur l'enseignement d'une discipline en langue vivante. Certains ont pu s'appuyer sur leur expérience antérieure, soit parce qu'ils avaient déjà enseigné leur spécialité en occitan dans leur classe ou lors de stages de pratique accompagnée (*formation Ensenhar par exemple*), soit parce qu'ils utilisaient l'occitan pour communiquer dans le cadre de projets personnels en lien ou non avec la discipline.

Dans l'ensemble, les candidats connaissaient les principes de mise en place et de fonctionnement des sections linguistiques ainsi que le niveau attendu et les modalités d'évaluation. Les mieux préparés se sont exprimés dans une langue claire et suffisamment riche, ont révélé une bonne connaissance des enjeux d'un enseignement en D.N.L., se sont appuyés sur des exemples concrets.

A l'inverse, un niveau de compétence linguistique très largement inférieur à B2, malgré la présentation d'un projet pertinent, a pu conduire à l'ajournement. Même si l'épreuve ne se résume pas à une attestation du niveau de langue, rappelons que le niveau de maîtrise attendu est le niveau B2-C1 du Cadre Européen Commun de Référence des Langues : on n'attend donc pas du candidat une parfaite maîtrise, mais sa capacité à proposer un modèle suffisamment fiable pour aider les élèves dans leur acquisition ou consolidation de la langue occitane.

Le jury a utilisé une palette de notation allant de 9 à 16.

*
* *

Pour résumer les conseils donnés plus haut aux futurs candidats, le jury préconise un travail approfondi sur la langue, une collaboration étroite avec des collègues professeurs d'occitan, de DNL, ou tout autre référent linguistique, une réflexion sur les spécificités d'un enseignement de langue intégré à une discipline et l'implication dans un projet d'équipe afin de répondre au mieux aux exigences de l'examen.

Le jury adresse tous ses vœux de réussite aux futurs candidats.

L'Inspecteur d'Académie
L'Inspecteur Pédagogique Régional
Occitan



Didier AGAR